

BAREME D'HONORAIRES APPLICABLE AU 1^{er} Janvier 2019

GESTION

Le mandataire aura droit à une rémunération fixée à : **5 % H.T.** sur le montant des encaissements pour la gestion courante.

Cette condition tarifaire est liée à la souscription d'une assurance loyers impayés actuellement au taux de 2.50 % TTC, calculée sur le montant des encaissements.

Etant ici précisé qu'en cas de non souscription de l'assurance loyers impayés, le taux de gestion sera de 7 % H.T.

LOCATION

Visites, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail, état des lieux :

- 1 mois de loyer hors charges à la charge du propriétaire
- 13€/m² à la charge du locataire (*si le montant est supérieur au montant facturé au propriétaire, il sera réduit à un mois de loyer*)

Les honoraires sur la location pour l'immobilier d'entreprise sont de 12%HT sur le montant du loyer annuel HT avec un minimum forfaitaire de 5000€

TRANSACTION

Les honoraires de négociation sont présentés TTC et sont calculés sur le prix net vendeur. Les honoraires pour l'immobilier d'entreprise sont de 10% HT.

Bien Inférieur à 100 000€.....	9% TTC
Bien de 100 001€ à 300 000€.....	7% TTC
Bien à partir de 300 001€.....	6% TTC

ESTIMATION offerte pour tous nos copropriétaires

Estimation appartement : 150€

Estimation maison : 200€



